



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »

CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française
et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15

E-mail : anffmrf@gmail.com

Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 276 - 1^{er} trimestre - Mars 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En mars 2020, l'éditorial du journal était « confinement ». Nous aurions pu reprendre le même titre car nous sommes dans la même situation, sauf que nous n'avons pas pu faire notre Assemblée Générale qui aurait du avoir lieu en février.

C'est le titre de cet édito car pour notre association, la participation des adhérents est fondamentale. Contre mauvaise fortune bon coeur, il nous faut adopter une stratégie permettant à tous de s'exprimer. Vous trouverez dans ce journal les documents de cette assemblée : les rapports et les perspectives que vous pourrez étudier et modifier en envoyant vos remarques. Vous pourrez également vous engager un peu plus dans la vie de l'association en étant candidat au Conseil d'Administration et nous faire des propositions pour notre journal et notre vie associative. Ensuite, nous pourrons tenir notre Assemblée Générale en distanciel. Pour ce faire, il faut une adresse mail et un ordinateur. Vous pouvez, si ce n'est déjà fait envoyer votre adresse mail à l'association anffmrf@gmail.com.

Si vous n'en avez pas d'ordinateur vous pouvez toujours travailler avec des gens de votre famille. N'oubliez pas non plus de nous faire parvenir l'adresse et de compléter votre information si vous n'êtes pas familier des réunions à distance.

Enfin, pour revenir à l'objet de notre association, le passage de mémoire, ce mois de mars est l'occasion de rappeler que le programme d'action de la Résistance du Conseil National de la Résistance (CNR) a été unanimement adopté le 15 mars 1944. Expression de la Résistance dans toute sa diversité politique, syndicale, armée des mouvements et des réseaux... Il se compose d'un plan d'action immédiate traduit par la mise en place de Comités Départementaux de Libération et des mesures à appliquer dès la libération du territoire, notamment de nombreuses mesures économiques et sociales. Il est complété par un rapport de la commission militaire nationale car il ne faut pas l'oublier en mars 1944, le débarquement est encore un espoir.

C'est aussi l'occasion de rebondir pour remonter dans le temps et signaler le 150^e anniversaire de la Commune de Paris préfiguration sociale du programme du CNR et de rendre hommage à ses fusillés et massacrés qui avaient de nombreux points communs avec les nôtres. Ils sont 1 500 dans le charnier du cimetière de l'hospice de Bicêtre en 1871.

Jean DARRACQ,
président de l'ANFFMRFA

SOMMAIRE

Éditorial, p. 1

Vie de l'association

- Nouvelles et Courrier des lecteurs, p. 2

Histoire

- Les fusillés condamnés à mort et les otages, p.3
- Repères, p.8

Vie pratique

Retracer le parcours d'un résistant, p.9

Vient de paraître

- «Debout la Résistance», p.9

Assemblée générale 2021

- Rapport d'activité, p.10

ANFFMRF-A

9 rue Amédée Picard
94230 CACHAN

Téléphone 06 10 98 84 15
RER B Arcueil-Cachan
puis bus 187

SITE INTERNET

www.familles-de-fusilles.com

FACEBOOK

@FusillesResistance

INSTAGRAM

anffmrf

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à
anffmrf@gmail.com

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

NOS PEINES

M^{me} Danielle Boisnault d'Angers est décédée le 9 octobre 2020, et Roland Weil, avocat, décédé le 20 avril dernier

DÉCORATIONS

M^{me} Raymonde D'Isernia, présidente départementale de l'association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (ADIRP) du Vaucluse, membre du Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, a été nommée chevalier de l'Ordre national du Mérite par décret du 1^{er} janvier 2021. Renseignements complémentaires : Michel REBOUL, familles de fusillés de Valréas - 09 51 57 64 96.

CALENDRIER

Comme l'an dernier, il est impossible de présenter le calendrier des cérémonies du 2^e trimestre 2021. D'autant plus que nous ne savons pas si elles se feront en public ou confinées, même si la fin théorique du confinement a lieu en mai. Parmi les cérémonies à venir, il faut noter l'anniversaire de la capitulation, le 8 mai, la Journée Nationale de la Résistance, le 27 mai dans le 13^e arrondissement, le Mont Valérien le 5 juin, le massacre de Tulle, le 9 juin, le massacre d'Oradour, le 10 juin, le massacre de Valréas, le 12 juin... Comme l'an dernier, nous ferons le point dans notre journal de juin pour le second semestre. D'ores et déjà, pour les associations amies vous pouvez noter le 24 octobre pour Souge, les 16 et 17 octobre pour Châteaubriant, le samedi 4 décembre pour notre cérémonie dans le 11^e (sous réserve), du jeudi 9 au dimanche 12 décembre pour nos cérémonies de Caen, Saint-Martin-en-Ré, le 11 décembre.

CARRÉ D'IVRY

Il est probable que l'espace pour le Souvenir sera inauguré à notre cérémonie du 9 octobre 2021 (notre association demandait une remise en état complète du carré, voir compte rendu d'activité). De plus, Edgard De Bortoli nous a fait parvenir les photocopies du répertoire des fusillés inhumés au cimetière d'Ivry du 4 juin 1941 au 30 août 1944. Ces renseignements feront l'objet d'un article dans *Châteaubriant*.

COURRIER DES LECTEURS

Suites des précédents courriers (voir *Châteaubriant* décembre 2020)

- Demande de M^{me} Van Tran d'un article sur les viols : voir numéro de décembre

- Archives de la familles Gatebois : notre ami Alain Simonnet nous confirme que Gatebois Michel, FTPF, fusillé le 20 novembre 1943 au Mont Valérien (753)* a eu la mention Mort pour la France.

*() page du Dictionnaire des fusillés

- Demande de photo de Etienne Legros par la maison d'Izieu : La maison d'Izieu nous a transmis le texte du discours de notre président à la cérémonie d'avril 1945 extraite de *Châteaubriant*. Nous avons proposé d'autres

pistes de recherche (lycée Buffon, mémorial Charles de Gaulle) et demandé à M^{me} Charitas-Warocquier si elle possédait la photo, mais sa réponse a été négative. Il va de soi que, si l'un (e) de nos adhérents la possède ou a des pistes de recherches, qu'il nous les envoie.

Cet exemple de réponses à notre rubrique courrier est particulièrement intéressant pour le passage de mémoire par notre association

Extraits de nos courriers de décembre à avril

- Michel Reboul nous fait parvenir systématiquement les informations sur les massacrés de Valréas. Ces informations sont publiées par Michel en référence à son affiliation à notre association. Il est possible de les consulter : <http://12.juin1944valreasoever.blog.com>

- Juan Pedro Rodriguez va utiliser une photo de notre association pour illustrer son mémoire d'études sur les républicains espagnols à Dachau.

- Sabine Roffegallais nous propose un article pour Châteaubriant sur le réseau Gallais de Fougères

- l'UFAC nous envoie le message du 8 mai et une information sur les discussions de revalorisation du point

- Site des Amis de la Fondation de la Résistance ce site comporte 50 témoignages, 1 250 biographies de « passeurs », 140 résumés d'ouvrages

CHÂTEAUBRIANT N°275 (NUMÉRISÉ)

Sommaire : Éditorial, p. 1 / Vie de l'association, p. 2, Courrier des lecteurs, p. 3 / Commémorations : Châteaubriant, p.4, Saint-Martin-de-Ré, p.5, Souge, p.6, Ivry, p.7 / Hommage à Maurice Pilet, p.8-10 / Histoire Déportations 1933-1944, p 11-13 / Repères, p.14-16

ISSN 0995 - 8584



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »
CHÂTEAUBRIANT
Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15
E-mail : anfmrfa@gmail.com
Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 275 - 4^e trimestre - Décembre 2020

LE 80^e ANNIVERSAIRE DES FUSILLES DE 1941

Au terme de cette année 2020, nous sommes obligés, pour notre association, de constater les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur notre activité, ainsi que sur les activités des autres associations de familles. Nous avons été obligés de faire notre cérémonie d'Ivry en octobre en « mode confiné » et nous avons dû annuler notre cérémonie d'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941. Notre colloque a dû, pour la deuxième fois, être reporté. Parallèlement, nous n'avons pas pu tenir notre réunion de bureau du mois de novembre. Il nous reste à espérer que 2021 nous permettra de reprendre notre activité, d'autant plus que les reports de cette année nous condamnent à mener de front deux années d'activité. Nous célébrerons en 2021 le 80^e anniversaire des fusillés de l'automne 1941. Au-delà de nos commémorations habituelles de Châteaubriant, Souge, Paris, Caen... sur les otages, nous devons étendre cet hommage à tous les fusillés de cette année de début de Résistance et aux fusillés de fin 1940 comme, par exemple, à Jacques Bonsergent (Vincennes), Israël Karp (Souge)... Avant les grandes fusillades d'otages d'octobre, citons ceux du réseau Nemrod de Jacques d'Estienne d'Orves (Mont Valérien), aux quatre fusillés de la citadelle d'Arras, à Samuel Tyszelman et Henri Gautherot (Chatenay-Malabry), Pierre-Jean Lérein (Souge)...

Quant aux otages, nous ne devons pas oublier que les premiers otages sont les guillotins de la section Spéciale de Vichy : Emile Bastard, André Brechet, Abraham Trzebrucki le 28 août et du tribunal d'État Jean Catelas, Adolphe Guyot, Jean Woog, le 24 septembre, et qu'ensuite de nombreux otages purgèrent des peines infligées par ces tribunaux d'exception. C'est par exemple le cas à Caen le 15 décembre. Sur les treize otages fusillés, 10 étaient condamnés par la section Spéciale de la Seine dont les « rescapés » des premières audiences et deux par le tribunal d'État. Le treizième est condamné par un tribunal militaire allemand.

Permettez nous maintenant de vous présenter tous nos vœux pour 2021 ainsi que pour notre association. Pour elle, 2021 sera une année très active avec ce 80^e anniversaire et les reports dus au Covid-19. Il est prévu des cérémonies en décembre à Caen comme tous les 5 ans et à Paris dans le 11^e arrondissement. Notre cérémonie au cimetière parisien d'Ivry et notre colloque sont aussi au programme. Ainsi que la participation à d'autres initiatives pour cet anniversaire. 2021 devrait être aussi, nous l'espérons, une année d'accueil de nouveaux adhérents, adhésions placées sous la responsabilité de tous nos membres, sans doute d'abord vers leurs enfants car si nous voulons continuer à vivre et porter la mémoire de la Résistance, il nous faut rejoindre.

Jean DARRACQ, président de l'ANFFMRF-A

SOMMAIRE

Éditorial, p. 1

Vie de l'association

- Nouvelles, p. 2
- Courrier des lecteurs, p. 3

Commémorations

- Châteaubriant, p.4
- Saint-Martin-de-Ré, p.5
- Souge, p.6
- Ivry, p.7
- Hommage à Maurice Pilet, p.8-10

Histoire

- Déportations 1933-1944, p 11-13
- Repères, p.14-16

ANFFMRF-A

9 rue Amédée Picard
94230 CACHAN

Téléphone 06 10 98 84 15

RER B Arcueil-Cachan
puis bus 187

SITE INTERNET
www.familles-de-fusilles.com

FACEBOOK
@FusillesResistance

INSTAGRAM
anfmrfa

N'hésitez pas à nous faire
parvenir votre adresse mail à
anfmrfa@gmail.com

LES FUSILLÉS CONDAMNÉS À MORT ET LES OTAGES

Les Français, sous l'occupation, sont sous 5 statuts différents : les 2 zones d'occupation allemande et italienne, la zone non occupée « zone libre », les territoires du Nord-Pas-de-Calais rattachés à la Belgique, l'Alsace-Lorraine et la Moselle annexés au Reich.

Il faut y ajouter dans chacun de ces territoires les zones interdites comme le littoral et la zone de peuplement de la France de L'Est. Chacun de ces « statuts » peut avoir une politique de répression différente avec des condamnations à mort plus ou moins importantes. Par exemple, il y a moins de condamnations à mort par les tribunaux militaires italiens. Le nombre de juridictions concernées est conséquent. Les principaux sont pour la zone d'occupation allemande, les tribunaux militaires rattachés aux Kommandanturs (FK) ou au autres échelons administratifs de l'armée. Les plus importants sont ceux de l'armée de terre (Wehrmacht) mais les tribunaux de la marine et de l'aviation sont aussi des acteurs de la répression. Le schéma est identique pour la zone Nord « rattachée » et pour la zone d'occupation italienne. Dans les territoires annexés, c'est la législation du Reich qui s'applique. Pour la zone non occupée par le régime de Vichy, en plus de la juridiction normale qui peut condamner des résistants, une juridiction d'exception est créée dès 1941, les sections spéciales et le Tribunal d'Etat. Début 1944, les cours martiales du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre sont actives. Il faut y ajouter aussi partout les internements administratifs souvent de communistes qui servent de « réserves » pour les fusillades d'otages.

Les politiques de répression évoluent en fonction de l'intensité de la guerre ainsi que le nombre d'exécutions capitales. Schématiquement, on peut distinguer 4 périodes. La première jusqu'à l'été 1941, les allemands se sentent en sécurité dans une France « pacifiée » et la présence du régime de Vichy engagé dans la collaboration. Les condamnations à mort sont inférieures à une vingtaine par mois. La deuxième, de juin 1941, invasion de l'URSS à l'entrée en fonction des SS au premier semestre 1942 pour piloter la répression. La montée est régulière jusqu'à une centaine de condamnations en mai 1942. De mai 1942 à avril 1943, la baisse est régulière malgré des pics certains mois jusqu'à 20 par mois, de février à avril 1943. Cette baisse ne signifie pas que la répression s'atténue. La montée en puissance des déportations intégrée dans la politique de répression est la

cause de cette pause des fusillades. À partir d'avril, elles augmentent avec la multiplication des actions contre l'armée allemande jusqu'à culminer en février 1944 à près de 200 condamnations. À ces condamnations par les tribunaux militaires allemands, il faut ajouter une vingtaine d'exécutés de condamnés à mort par les sections spéciales et guillotins et 200 condamnés par les tribunaux du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre. Nous ne devons pas non plus oublier les exécutions en Allemagne des habitants des territoires annexés et la décapitation des femmes - près de cinquante - qui ne sont pas fusillées en France. Les fusillades ont lieu pratiquement toute la guerre. Elles sont peu nombreuses jusqu'à août 1941 et atteignent leur maximum en 1944. C'est au total de près de 4 000 fusillés et 800 otages.

Thomas Pouty a fait une étude détaillée sur 1 000 fusillés qui permet de dresser leur « portrait ».

Pour les Allemands, le premier ennemi est le « judéo-bolchévique ». La majorité des fusillés, qu'ils soient condamnés à mort par les tribunaux ou otages, sont des communistes. Plus de 70%. Ceux considérés en plus comme juifs ne sont pas très nombreux, moins de 10% des fusillés.

Plus de 90% des fusillés sont de nationalité française. Viennent ensuite des Polonais, souvent otages considérés comme juifs communistes, puis des Belges, des Italiens, des Espagnols, des Russes et des Roumains ainsi que de nombreuses autres nationalités. Ils ont entre 17 et 79 ans et plus de 80% ont entre 20 et 49 ans. Ce sont d'abord des ouvriers de l'industrie, ensuite des patrons et ouvriers de l'artisanat et des employés. Le secteur agricole, majoritaire à l'époque est sous représenté.



RÉPARTITIONS PAR DÉPARTEMENT ET LIEUX D'EXÉCUTION
COMPILÉES À PARTIR DU DICTIONNAIRE DES FUSILLÉS

Les principaux lieux d'exécutions sont les Hauts de Seine, le Nord, le Pas de Calais et la Gironde. Ces quatre lieux d'exécutions représentent 45% des fusillés. Viennent ensuite avec entre 100 et 200 fusillés, 6 autres départements qui portent le total à 60% . 11 départements comptent entre 50 et 100 fusillés et 15 départements entre 30 et 50 et encore 15 départements entre 10 à 50. Pratiquement, des fusillades ont eu lieu dans tous les départements de la zone occupée à l'exception de la Vendée et des Landes et dans quelques départements de la zone non occupée. Les fusillés viennent souvent d'autres départements, de nombreux « provinciaux » ont été fusillés au Mont Valérien et des « parisiens » exécutés en province.

NOMBRE DE FUSILLÉS PAR DÉPARTEMENTS

Plus de 1 000 : Hauts-de-Seine (1 007)*

De 200 à 300 : Nord (272), Gironde (263), Pas-de-Calais (216)

De 100 à 199 : Seine (174), Loire-Atlantique (129), Vienne (128), Rhône (123), Côte d'Or (122), Ile-et-Vilaine (106).

De 50 à 99 : Doubs (99), Seine-Maritime (80), Finistère (77), Vosges (68), Aube (65), Calvados (58), Maine-et-Loire (56), Côte-d'Armor (54), Marne (53), Meurthe-et-Moselle (52)

De 30 à 49 : Orne (43), Cher (41), Somme (40), Haute-Saône (39), Yonne (39), Loiret (38), Aisne (37), Ardennes (37), Var (36), Haute-Garonne (33), Nièvre (33), Manche (31), Bas Rhin (31), Charente (30), Haute-Savoie (30).

De 20 à 29 : Seine-et-Marne (29), Haute-Marne (26), Morbihan (25), Sarthe (22), Charente-Maritime (20), Indre-et-Loire (20)

De 10 à 19 : Oise (19), Bouches-du-Rhône (17), Eure (16), Meuse (13), Hérault (12), Corse (11), Eure-et-Loir (10)

De 2 à 9 : Val-de-Marne (9), Corrèze (8), Moselle (7), Savoie (7), Dordogne (6), Landes (5), Loir-et-Cher (5), Gard (5), Haute Vienne (2)

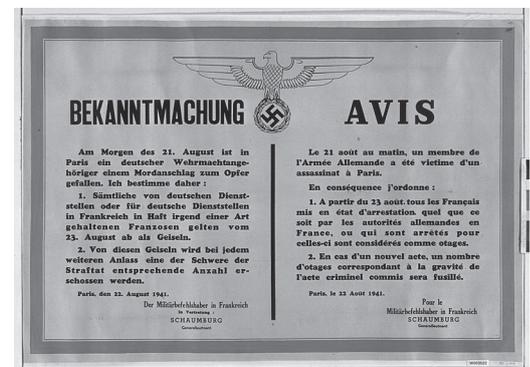
1 : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aveyron, Drome, Indre, Lot-et-Garonne, Mayenne, Pyrénées-Atlantiques, Yvelines, Tarn

Non renseignés (0 ou manque de renseignements) : Ain, Aisne, Allier, Ariège, Aude, Cantal, Creuse, Gers, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Territoire de Belfort

* () nombre de fusillés

LIEUX DE FUSILADES (PLUS DE 10 FUSILLÉS)

Les lieux de fusillades sont en général des endroits isolés de casernes, champs de tir ou citadelles des principales localités comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous. Le principal est le Mont Valérien avec plus de 1 000 fusillés originaires de toute la France. Viennent ensuite, avec plus de 100 fusillés, le camp de Souge près de Bordeaux, la citadelle d'Arras lieu d'exécution de la zone rattachée à Bruxelles, le stand de tir de Balard dans le XV^e arrondissement de Paris, le stand de tir de Montmuzard, près de Dijon.



Plus de 1 000 : Mont Valérien (92) 1 007.

De 200 à 300 : Camp de Souge (33) 256, Citadelle d'Arras (62) 213.

De 100 à 199 : Stand de tir de Balard (75) 144, Camp de Biard (86) 128, Stand de tir de Montmuzard (21) 122.

De 50 à 99 : Citadelle de Besançon (25) 91, Le Madrier (76) 75, La Maltière (35) 74, Fort du Vert Galant (59) 71, Villeurbanne La Doua (69) 70, Bêle (44) 62, Epinal (88) 59, Caen (14) 58, Fort de Seclin (59) 58, Champigneules (54) 52.

De 30 à 49 : Bel Beille (49) 45, Troyes (10) 42, Bourges (18) 41, La Duchère (69) 39, St-Jean-de-Ruelle (45) 38, l'Epine (51) 38, Egriselles le Bocage (89) 38, Plenmarc'h Plomeur (29) 36, Citadelle d'Amiens (80) 36, Champ de

tir de Nevers (58) 33, Signes (83) 32, Caserne du Colombier (35) 32, Frotey-les-Vesoul (70) 30.

De 20 à 29 : Bordelongue (31) 28, La Braconne (16) 27, St Lô (50) 27, St Herblin (44) 27, Chateaubriant (44) 27, Ploufragan (22) 26, Annecy (73) 24, Prison La Fayette (44) 24, Centrale de Clairvaux (10) 23, Chamarande (52) 22, Polygone Sainte Avée (56) 22, Serval (22) 21, Camp d'Auvours (72) 20, Chailly-en-Bière (77) 20.

De 10 à 19 : Prison de la Santé (75) 19, Le Ruchard (37) 16, Camp de Compiègne (60) 16, Evreux (27) 15, Chalons/Marne (51)15, Fouesnant (29) 15, Clermont Ferrand (63) 14, Natzweiler-Struthof (68) 13; Quimper (29) 12, Fort de Chef de Baie (17) 11, Bastia (20) 11, Fontevraud (37) 11, Chartres (28) 10, Prison St Paul (69) 10.

LES CONDAMNÉS À MORT PAR LES TRIBUNAUX

Les motifs des condamnations à mort sont, pour 8 condamnés sur 10, l'appartenance à une organisation clandestine de Résistance puis la détention d'arme pour un fusillé sur 10. Les 10% restants se partagent entre les droits communs, la résistance « civile », le communisme. Les condamnés pour appartenance à une organisation clandestine sont à 80% membres d'un mouvement et 20% membres de réseaux. Les fusillés d'août et début septembre 1941, au Mont Valérien, illustrent bien cette répartition. Il s'agit de René Marius, Alfred Ottino, Jean Louis Rapinat, Raymond Lucien, Justice André, Marcel Sigonney qui ont participé à une manifestation communiste et ont été fusillés le 26 août. Jean Philippe Baillet, fusillé le 27 est un des fondateurs de l'Os, responsable communiste de l'Ouest parisien. Henri-Louis Honoré d'Estienne d'Orves, officier de marine, Jean Louis Doornik, officier néerlandais, Maurice Barlier sont exécutés le 28 et le 29. Ils sont membres du réseau Nemrod infiltré par un agent de la Gestapo. Le suivant, le 3 septembre, est Herman Kalcsik, autrichien officier républicain en Espagne condamné pour « haute trahison » fusillé sous une de ses fausses identités Dorian-Hartung. Le 5 septembre, c'est Jean Constant Bourgeois industriel normand, membre du réseau Pat O'Leary qui organise le rapatriement d'aviateurs britanniques. Le 6 septembre, suivent 3 otages, Eugène-Henri Anjubault, Edmond Brucker, Jean-Marie Meichler. Leur choix illustre parfaitement la politique des otages. Eugène-Henri Anjubault est militant syndicaliste communiste, Edmond Brucker est juif et franc-maçon, arrêté sur dénonciation après une altercation avec un collabo, Jean-Marc Meichler est membre de la IV^e internationale trotskiste. Ces fusillés ont des engagements divers, d'Honoré d'Estienne d'Orves, royaliste, militant catholique jusqu'à Jean-Marie Meichler trotskiste et Eugène-Henri Anjubault, communiste en passant par Edmond Brucker, franc-maçon et juif et d'autres qui n'étaient pas engagés. À noter également que dans cette liste figurent deux étrangers, le Néerlandais Jean-Luis Doornik et l'Autrichien Herman Kalcsik. L'objectif des fusillades est aussi de terroriser la population pour qu'elle ne s'engage pas dans la Résistance. La question se pose pour les occupants de rendre ou non publiques les fusillades. L'information par voie d'affiche ou par la presse varie avec le temps et en fonction de l'analyse de la situation « au jour le jour ». Par exemple, les fusillades de Châteaubriant sont rendues publiques alors que celles de Souge ne le sont pas. Dès l'automne 1941, les autorités



allemandes doutent de l'efficacité des exécutions comme exemple. Elles produisent l'effet contraire et en plus de l'impopularité croissante, elles ont tendance galvaniser la Résistance. Courant 1942, c'est l'organisation des « procès spectacle » publics. Leur objectif est de déconsidérer les accusés et de vanter la justice allemande. Deux grands procès ont lieu au Palais Bourbon et à la Maison de la Chimie. Parmi les accusés de ces deux procès, les jeunes communistes des Bataillons de la Jeunesse complétés à la Maison de la Chimie par des accusés plus âgés de l'Organisation Spéciale du PCF auxquels il faut ajouter les époux Lefebvre dont l'habitation sert de dépôt d'armes. Ces procès ont lieu dans la salle des fêtes du Palais Bourbon et dans une grande salle de la Maison de la Chimie du 18 au 24 février et du 4 au 8 mars. Karl Heinrich Stüpnagel assiste au procès du Palais Bourbon et une partie des débats de la Maison de la Chimie est filmée.

À l'issue des procès, les 7 prévenus du palais Bourbon sont condamnés à mort ainsi que 25 des accusés de la maison de la Chimie sur 27. Tous sont rapidement exécutés. Les peines de mort des deux femmes, Simone Schloss et Marie Thérèse Lefebvre, sont commuées. André Kirshen qui a 15 ans est condamné à 10 ans de réclusion et P. Lefebvre à 5 ans. Simone Schloss est guillotinée à Cologne le 17 juillet 1942 et les époux Lefebvre survivent à la déportation et André Kirschen à la prison.

En 1944, une dernière opération spectaculaire à partir des fusillés est organisée. C'est l'Affiche Rouge qui s'attaque aux « terroristes » étrangers autour de Manouchian et distingue les juifs d'Europe centrale, les communistes italiens, les rouges espagnols... Nous sommes en 1944 et cette opération est ratée, l'affiche est lacérée, surchargée, et de nombreuses publications encore clandestine prennent le contre-pied en les glorifiant. .

LES OTAGES

Les motifs d'arrestation sont pour les deux tiers l'appartenance à la Résistance, pour un quart le communisme. Puis viennent pour les 10% restant : les actes de Résistance civile, le motif racial...

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que les otages sont des victimes expiatoires d'actes qu'ils n'ont pu commettre. Leur sort est normalement régi par des conventions internationales qui ne prévoient pas la peine de mort. Les Allemands, lors des premières exécutions en octobre 1941 à Nantes, restent sur la fusillade d'otages « notables » et introduisent les otages « judéo-bolchéviques » en fusillant 27 communistes à Châteaubriant.

Ensuite, la majorité des otages restera sur ce choix idéologique. Cependant, contrairement à une idée répandue, les otages ne sont pas choisis par hasard. Tout d'abord la cause de la fusillade est bien identifiée. Le choix, outre la qualité de « communiste » pour 80% d'entre eux, porte aussi sur la proximité géographique de leur lieu d'habitation avec le lieu de « l'attentat » et il introduit, en juillet 1942, la proximité familiale avec les auteurs supposés du motif de l'exécution. Les responsables politiques sont ciblés, à l'image de Gabriel Péri et Lucien Sampaix, fusillés le 15 décembre. Les premiers otages sont fusillés dès l'invasion de juin 1940. Elles reprennent dès août 1941 après l'attentat de Barbès. À la demande des Allemands, 6 otages condamnés à mort par la section spéciale de Paris et le Tribunal d'Etat sont guillotins le 28 août et le 24 septembre. Le régime de Vichy, un peu plus tard, compte tenu des réactions, tente de se dégager des fusillades d'otages par les Allemands, mais il ne condamne pas les exécutions et y participe avec la création du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre, début 1944, et son bras armé, la milice. C'est aussi lui qui livre les otages aux nazis. Après les attentats réussis de Nantes et de Bordeaux contre des officiers de la Wehrmacht, deux fusillades de masse dans la région nantaise, camps de Bêle (16 otages « gaullistes »), de Chateaubriant (27 otages « communistes ») et de Romainville (5 otages habitant la Loire-Inférieure) et au camp de Souge (50 otages dont 7 membres des réseaux Alliance de la Jeunesse). Le 15 décembre, c'est la troisième exécution de masse de l'automne 1941 : 95 fusillés, 69 au Mont Valérien, 13 à Caen, 9 à La Blisière (Châteaubriant), 4 à Fontevraud. Dans cette dernière fusillade, figurent 48 juifs dont 45 sont considérés comme communistes extraits du camp de Drancy. Pendant ce trimestre, les fusillades d'otage frappent aussi la région Nord-Pas de Calais. La première exécution de 5 communistes a lieu le 15

septembre 1941 Jusqu'au 30 avril 1942, 75 otages sont fusillés. La fusillade la plus importante de 30 otages a lieu le 30 avril, dernière fusillade pour cette zone. Par contre, les mises à mort continuent dans la zone occupée. Les exécutions « de masse » de l'automne 1941 cessent. Elles sont remplacées par des exécutions plus dispersées dans le temps et l'espace. Par exemple, à Dijon, à la suite d'attentats du début janvier, le 13 janvier, 7 otages sont exécutés, 3 dans la Marne, 2 dans l'Aube, 1 dans l'Yonne, 1 dans la Nièvre. Elles sont suivies par 5 exécutions, le 23 à Dijon et 15 le 7 mars, dont 5 à Dijon, 5 dans l'Aube, 2 à Caen, 1 au Mont Valérien. C'est au total près de 30 exécutions pour cet attentat. Idem pour les attentats suivants du 2 avril au Havre, des déraillements du 16 et du 30 avril dans le Calvados. Dans ce dernier cas, en plus des 24 fusillés pour l'attentat du 16 avril dans 8 départements dont seulement 2 à Caen et 29 pour l'attentat du 30 avril dans 9 départements 90 habitants du Calvados sont déportés dans le convoi des 45 000 début juillet. À la fin du premier semestre 1942, les exécutions de représailles passent de l'armée aux services de police. Après une accalmie de mai à août, une nouvelle fusillade de masse a lieu le 11 août, 98 personnes sont fusillés au Mont Valérien. L'attentat du cinéma Rex qui fait 2 morts et 19 blessés entraîne une nouvelle fusillade de masse le 21 septembre, 116 personnes sont fusillées dont 70 à Souge et 46 au Mont Valérien. Compte tenu de l'inefficacité de cette « politique des otages » qui ne réussit pas à juguler la résistance et alimente la haine des français contre eux et après le constat d'échec de l'armée, la police abandonne. Après ces fusillades massives d'otages, la « politique des otages ». Il n'y a pratiquement plus de fusillades d'otages jusqu'en octobre 1943. L'exécution du Dr Ritter envoyé de Saükel pour régler les problèmes de main-d'oeuvre le 28 septembre 1943 relance pour la dernière fois les exécutions massives dans le cadre de la politique des otages. Cinquante otages venus du camp de Romainville sont exécutés au Mont Valérien. En 1944, la retraite de l'armée allemande et les combats des maquis et des armées alliées débarquées, l'ordre Sperrle qui informe les troupes de leurs droits sur les populations en cas d'attaque induit jusqu'en juillet une nouvelle catégorie d'otages... C'est la cas des personnes emprisonnées plus de 3 jours et fusillées à la suite d'actions de la Résistance au moins un jour après ces actions. On peut considérer qu'il s'agit d'actes réfléchis pouvant entrer dans une politique de prise d'otages. À titre d'exemple, Thomas Pouty cite les 26 fusillés de Brantôme (24) extraits de la prison de Limoges et fusillés après la mort d'un officier SS. Cette situation

de dure jusqu'en juillet 1944. Après, compte tenu de la désorganisation, ce sont les exécutions sommaires qu'on ne peut assimiler à des prises d'otages qui prennent le relais.

Pour les 2 zones occupées et la région rattachée, on peut estimer à 4 500 le nombre de fusillés dont 800 otages entre 1940 et 1944. Ils sont en grande majorité qualifiés de communistes (80% des otages, 70% des fusillés par condamnation). Ils sont fusillés d'abord parce qu'ils sont résistants dans les mouvements (80%) et les réseaux (20%). Quand on étudie leurs parcours individuels, on constate une pluralité des religions et des engagements idéologiques ainsi qu'un large éventail des professions avec, par rapport à la

population française, plus d'ouvriers et d'employés et moins d'agriculteurs. La très grande majorité est de nationalité française, mais de nombreuses autres nationalités peuvent être citées, belge, polonaise... Il faut aussi se souvenir que les fusillades n'étaient qu'un des axes de la répression et qu'à partir de 1942 la Déportation a pris de plus en plus d'importance. Il ne faut pas non plus oublier le rôle du régime de Vichy. Il a d'abord directement guillotiné, dès 1941, et fusillé en 1944 avec le SGMA et la milice. Il a aussi livré aux Allemands une grande majorité des fusillés extraits des prisons, des résidences surveillées, des listes d'opposants, des demandes des occupants...

Jean DARRACQ



REPÈRES POUR LES FUSILLÉS CONDAMNÉS À MORT ET LES OTAGES

1939

26 septembre : décret Daladier interdisant les « organisations communistes » en France

1940

9 avril : décret Sérol, peine de mort pour les activités communistes

17 juin : Pétain demande l'armistice

17 juin : appel à la Résistance de Charles Tillon (PCF) à Bordeaux

18 juin : appel de Charles de Gaulle à la Résistance à Londres.

22 juin : signature de l'armistice à Compiègne

04 juillet : fusillade d'André Achavane à Rouen

Juillet-Août : Formation du réseau du Musée de l'Homme

21 août : André Bekaert premier fusillé de la zone nord

3 octobre : premier statut des juifs du gouvernement de Vichy

23 décembre : fusillade de Jacques Bonsergent

1941

Mai 1941 : procès du réseau Nemrod

2 mai-10 juin : grève des 100 00 mineurs des houillères du Nord-Pas-de-Calais

22 juin : l'Allemagne envahit l'URSS

21 août : attentat du métro Barbès par le futur colonel Fabien, l'aspirant Moser est exécuté

23 août : décret allemand considérant tous les français arrêtés comme otages

24 août : création des Sections spéciales et du Tribunal d'Etat début septembre

28 août : 3 guillotins, premiers otages : Emile Bastard, André Brechet et Abraham Trzebrucki

16 septembre : ordre de Keitel : fusillade de 50 à 100 otages pour un soldat allemand tué

28 septembre : le code des otages précise les peines répressives en fonction des actes commis, de la fusillade à des peines de prison. Il ne sera pas respecté

19 octobre : attentat de Nantes 50 otages exécutés à Châteaubriant, Nantes, Romainville

21 octobre : attentat de Bordeaux, 50 otages sont exécutés à Souge le 24 octobre

22 novembre : procès du réseau de la Confrérie Notre-Dame

7 et 12 décembre : décret « Nuit et Brouillard » sur la déportation des résistants

15 décembre : 95 otages sont fusillés au Mont Valérien (69), à Caen (13), à Châteaubriant La Blisière (9), à Fontevraud (4) pour les attentats de novembre et décembre

1942

27 mars : premier convoi de déportés juifs

5 mai : Oberg général SS arrive en France pour durcir la répression.

Juin 1942 : la répression passe de la Wehrmacht à la police

6 juillet 1942 : convoi « des 45 000 » de déportation des prisonniers politiques,

10 juillet : décret sur la fusillade des familles de résistants et leurs enfants

5 août : attentat du stade Jean Bouin, 88 otages fusillés au Mont Valérien

11 août : attentat du cinéma Rex, deux morts, 17 blessés

21 septembre : exécution de 116 otages, 70 à Souge et 46 au mont Valérien

21 septembre : procès de résistants à Rennes

24 septembre : autorisation du régime de Vichy des réquisitions pour le travail en Allemagne

11 novembre : occupation de la zone sud par les Allemands et les Italiens

1943

fin janvier 1943 : procès de 45 communistes à Nantes

30 janvier : création de la Milice

2 février : victoire soviétique à Stalingrad

16 février : création du STO par le régime de Vichy

27 mai : première réunion du CNR

21 juin : arrestation de Jean Moulin

3 septembre : débarquement en Italie

9 septembre-4 octobre : Libération de la Corse

28 septembre : Julius Ritter, responsable du STO, est abattu par les FTP-MOI

2 octobre : fusillade de 50 otages au Mont Valérien dont 15 gaullistes. C'est la dernière exécution de la « politique des otages »

1944

20 janvier : institution des cours martiales du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre de Vichy

1^{er} février : création des FFI 1^{er} février : ordre Sperrle ; Les fusillades par l'armée sans procès sont autorisées

19-20 février : insurrection de la centrale d'Eysses

6 juin : débarquement de Normandie

15 août : débarquement de Provence

Juin : lutte contre les maquis des allemands épaulés par la milice et les GMR

17 août : dernier convoi de déportés juifs

18-19 août : libération de Paris

23 novembre : libération de Strasbourg

1945

8 mai : capitulation de l'Allemagne

2 septembre : capitulation du Japon

BILAN

Fusillés condamnés à mort et otages (Maitron des fusillés 1940-1944)

Fusillés après condamnation à mort : 3 100

Otages : 814

Total : 3 914

RETRACER LE PARCOURS D'UN RÉSISTANT



Retracer le parcours d'un résistant, guide d'orientation dans les fonds d'archives. C'est un guide pour ceux qui veulent entreprendre ou compléter des recherches sur des résistants.

Dans une introduction, l'auteur nous présente les 3 principaux sites à consulter : le Service Historique de la Défense (SDH) au fort de Vincennes, les Archives Départementales, la Division

des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC) à Caen. Ces trois centres d'archives gardent les trois principaux dossiers que les résistants faisaient après la guerre : les dossiers d'homologation, les demandes de cartes de Volontaires de la Résistance (CVR), les dossiers d'Internés et de Déportés. Cette présentation comprend aussi les limites des renseignements de ces dossiers « administratifs ». Au-delà de ces trois sites incontournables, la recherche de renseignements doit être complétée par des consultations d'archives spécialisées sur différents aspects de la vie des résistants : leurs services, leur place dans la répression, leurs décorations et aussi de l'épuration.

C'est ainsi que Fabrice Bourée, historien, chef de département à l'AERI de la Fondation de la Résistance

nous entraîne à la découverte d'une cinquantaine de services d'archives, depuis les archives nationales jusque, pour exemple, les demandes de grâce des condamnés à mort. Naturellement, les principaux centres d'archives étrangers comme Bad-Arolsen en Allemagne sont répertoriés. Pour chacun des thèmes ou centres d'Archives présentés, les cotes des dossiers sont indiquées ainsi que leur contenu et souvent un commentaire signale leur niveau d'intérêt. Enfin, de nombreux exemples pratiques de recherches et de documents trouvés complètent les descriptions détaillées des centres d'archives. Autre information capitale, les modalités de consultation sont notées ainsi que les adresses des principaux centres en annexe. Enfin, l'auteur nous précise qu'il existe d'autres archives en dehors de cette liste.

Il va de soi que nous vous conseillons de vous procurer ce guide indispensable pour vos recherches et surtout de vous lancer si ce n'est pas encore fait dans l'écriture du passage de mémoire de votre parent. Sa lecture est également conseillée pour ceux qui ont terminé ou ne veulent pas se lancer dans la réalisation de biographies de résistants.

Retracer le parcours d'un résistant guide d'orientation dans les fonds d'archives Fabrice Bourée. 110 pages, 13€ Archives et Culture 26 bis rue Paul Barruel 75015 Paris 01 48 28 59 29 archivesetculture.org

VIENT DE PARAÎTRE : «DEBOUT LA RÉSISTANCE»

Debout la Résistance est un hors-série de *La Revue de la Résistance*, publication de l'ANACR des Landes qui a pour thème le début de la Résistance. Il suit un ordre chronologique qui débute bien avant la guerre proprement dite (traité de Versailles, guerre d'Espagne, pacte germano-soviétique...) en s'attardant sur les appels à la résistance de 1940 (De Gaulle, Tillon...) et la résistance militaire lors de l'invasion. Après une information sur la naissance des réseaux et de la presse c'est une biographie complète du Général de Gaulle. Cette biographie chronologique est surtout centrée sur l'homme et sa famille et lui apporte un éclairage original qui nous permet de mieux comprendre son refus de la défaite et l'appel du 18 juin. La dernière partie est consacrée à la vie de l'association landaise et notamment à l'édification du mémorial de la Résistance landaise qui devrait être inauguré le 27 mai 2021 à Théthieu, près de Dax. Ce monument bénéficie du patronage de toutes les autorités du département et de celui de M^{me} Genevieve Darrieussecq secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants, ancien maire de Mont-de-Marsan. Les parcours de résistants inclus dans chaque numéro de la revue sont dans ce numéro ceux du général Auguste Jean Gilliot, Patrice Pelat, du capitaine Klein et de Rafael Gomez Neto. Il signale également que la Revue

de la Résistance existe depuis 20 ans et que de nombreux numéros thématiques ont été publiés ; ils sont à la disposition du public dans le cadre de la « foire aux livres » au prix de 5€ l'exemplaire et de 4,5€ de frais de transport. Enfin, c'est aussi l'occasion de signaler que l'ANACR des Landes a pour président Jean Ooghe (*Photo ci-dessous*), un des plus jeunes résistants de France, responsable départemental du Pas-de-Calais en 1944 à 16 ans des jeunes patriotes et résistants. Fils de mineur, Jean Ooghe est né en 1928. Il a écrit *Dans les drames et les rêves du 20^e siècle* paru aux éditions Geai Bleu.



À Londres, en France *DEBOUT la RESISTANCE*, Hors série de *La Revue de la Résistance* de l'ANACR des Landes. Jean Ooghe 224 avenue de l'espérance 40140 SOUSTONS 167 pages 22€

ANFFRMFA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ORDRE DU JOUR

Rapports d'activité moral (Jean Darracq) et financier (Laurent Védy)

Programme d'activité et discussion sur l'association (voir document pour intervenir)

Activités dans les régions

Elections au Conseil d'Administration-Bureau

INTRODUCTION

Il est actuellement impossible de faire notre Assemblée Générale. Nous vous proposerons sans doute avant la fin du premier semestre une AG compatible avec les règles sanitaires du moment (en présentiel ou en distanciel). Quoiqu'il arrive, envoyez nous vos coordonnées par mail pour être averti et pouvoir si nécessaire y participer. Pour nos adhérents qui auraient des difficultés, d'ores et déjà ils peuvent trouver chez des amis un accès par ordinateur. Ils peuvent aussi se faire expliquer le fonctionnement des vidéos-conférences.

Vous trouverez dans les pages suivantes les textes soumis à l'Assemblée générale. L'ensemble des améliorations, propositions, critiques seront les bienvenues (par écrit ou sur anffmrfa@gmail.com). Un certain nombre de nos lecteurs ne sont pas directement cotisants à notre association. Leurs remarques seront également les bienvenues.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

LES ADHÉRENTS

171 adhérents en 2018, 135 adhérents cotisants en 2019, 108 en 2020. En 2020, c'est une baisse brutale de nos adhérents cotisants. Elle est naturellement due aux décès qui ne sont pas compensés par de nouvelles adhésions. En avril 2011, nous avons déjà reçus 90 cotisants. Notre premier objectif devrait être de retrouver notre niveau de 2019. Il est possible d'éviter notre érosion si chacun de nous réalise des adhésions de ses proches, notamment de ses enfants, déjà adultes qui sauront autant que nous porter la mémoire de leurs parents même avec un saut générationnel. Ensuite, de retrouver 150 adhérents, objectif retenu l'an dernier.

Les adhérents collectifs sont encore peu nombreux. Il faut rappeler le peu de succès de notre proposition d'adhésion dans cette catégorie il y a plusieurs années des associations que nous avons aidé dans le cadre de la gestion du leg Pierrin. Il nous faudra sans doute essayer d'étoffer cette catégorie d'adhérents.

À signaler, début 2021, l'adhésion collective du PCF du plateau de Mondeville (14) et 2 adhésions individuelles, 1 ré-adhésion et 1 adhésion d'un conseiller municipal de Mondeville).

RÉSULTATS FINANCIERS

Au-delà du rapport financier ci-dessous, il faut signaler que, comme en 2019, nous arrivons à l'équilibre avec un solde positif de 3 000€ en 2020. Ceci grâce à une gestion stricte suivie de près par notre trésorier Laurent Védy que nous devons remercier. Il faut toujours rappeler que ce redressement s'est fait d'une part par le remplacement de notre local rue de Jouy où nous étions locataires par un hébergement gratuit à la Maison des associations de Cachan et par l'abandon de l'impression de deux numéros par an de *Châteaubriant*, remplacés par une numérisation du journal. À ces diminutions drastiques de ces deux postes, il faut rajouter la prise en charge de fleurs dans les cérémonies par les adhérents directement concernés, dépenses de bénévolat donnant droit à des diminutions d'impôts.

Notre déficit a été lentement résorbé : de 23 000€ en 2011, 13 000€ en 2016, 7 000€ en 2017, 650€ en 2019, excédent de 3 000€ en 2020. Notre excédent de 2020 est à relativiser car il correspond aussi à une annulation de nos activités du mois de décembre 2019 (colloque et cérémonies). Activités qui ont été reportées à 2021 qui entraîneront des dépenses qui n'ajouteront à celles des cérémonies de Caen.

FINANCEMENTS

Voir le rapport de Laurent Védy

Si on examine dans le détail nos sources de financements, il faut constater suivant les diverses ressources possibles la nécessité de continuer à améliorer dans toutes les directions nos financements.

- Adhésions : trouver de nouveaux amis adhérents. Les cotisations de soutien à 50€ et plus sont nombreuses, il est sans doute difficile de faire significativement plus.

- Financements des collectivités locales : Il est stable malgré les démarches vers de nouvelles communes. Nous sommes handicapés car ces financements devraient correspondre à des activités dans la commune, d'une part, d'autre part, ils ont tendance dans chaque commune à diminuer. Nos adhérents peuvent sans doute nous indiquer des communes où nous pouvons faire des démarches. M^{me} Vally, qui instruit les dossiers, a déménagé et ne peut plus le faire. Nous la remercions pour son travail.

- Les autres financements « adhésions collectives », entreprises, Etat... stagnent à un niveau bas ou sont inexistantes pour l'Etat qui malgré nos espoirs nous a refusé un financement il y a quelques années. Toutes ces pistes restent ouvertes et là encore, nos adhérents peuvent nous faire des propositions.

ORGANISATION

a) Le local. En fin d'année, la municipalité de Cachan a transporté nos armoires dans un bureau à côté de notre

local. Ceci devrait augmenter notre fonctionnement dès que nous aurons constamment les clés de ce lieu de stockage. A noter que d'autres difficultés sont apparues en 2013 concernant le courrier. La municipalité a supprimé le poste de la gardienne partie à la retraite courant 2019. Le courrier a été stocké par le service des sports et associations à la mairie et distribué ensuite aux associations. Cette situation a engendré des retards non négligeables, en fonction de notre passage à la maison des associations pour le relever.

b) Les cartes d'adhérents sont en cours de réimpression et nous régulariseront la situation dès que possible avec la carte 2021 pour la cinquantaine d'adhérents qui n'ont pas eu leur carte en 2020 et pour quelques uns 2019.

c) Les cotisations : individuelles (32 et 50€), collectives (100€) Nos adhérents restent attachés à notre association, beaucoup versent 50€, voir plus comme le montre la répartition des premières cotisations reçues cette année. Certains compte tenu de leur budget restent à 32€ et nous signalent qu'ils ne peuvent verser plus. Pour l'année 2021, en cours elles vont de 30€ (1 cotisant), 32€ (32) à 35 (1), 50€ (39) , 100€ (14), 120 (1) et 632€ (1). pour 2021, l'appel des cotisations a été fait en janvier, contrairement à l'appel 2020 qui avait été fait en décembre 2019. En conséquence, pour de nombreux adhérents, le récépissé pour la diminution des impôts ne sera fait qu'en 2022. Nous proposons de garder les mêmes montants de cotisations.

LES SEPULTURES DU CARRÉ DU CIMETIERE PARISIEN D'IVRY

C'est à notre cérémonie du 12 octobre 2019 que nous avons constaté la profanation du carré des fusillés par l'inhumation de sépultures périnatales concessions gratuites les cinq premières années avec Edgard De Bortoli et André Rakoto directeur de l'ONAC-VG de Paris. Suite à l'intervention rapide de notre association vers Mme Catherine Vieu-Charier, maire adjointe aux Anciens combattants, M^{me} Pénélope Komytès, maire-adjointe aux cimetières, nous a assuré qu'aucun creusement n'avait eu lieu sur le carré. De plus, elle a décliné l'invitation Edgard De Bortoli de constater sur place la véracité de nos informations.

Début février 2020, de nouvelles tombes sont vues sur le carré. Nous avons également demandé à Edgar de faire un projet de lettre comme il le proposait à la mairie de Paris. Lettre qui a été soumise à plusieurs associations (ANFFMRFA, Mont Valérien, ANACR 29, CPL, FNDIRP) afin d'intervenir ensemble de nouveau auprès des élus parisiens. La réunion prévue le 17 février a été reportée à cause du confinement. Elle a eu lieu en juin juste après le confinement. À cette réunion, étaient représentés le service des cimetières et de la mémoire de la ville de Paris (MM. Abadie et Humbert). Notre association a demandé la remise en état du terrain sans sépultures. Compte tenu des tombes existantes, des systèmes de concessions détaillées par le service des cimetières elle a précisé qu'elle ne demandait pas de délai. Elle a fait état des documents

sur les réunions antérieures concernant le carré, notamment le fait que d'autres associations (Souvenir Français, Résistance juive, groupe Manouchian...) sont aussi concernées.

Pour sa part, le service des cimetières a proposé un aménagement mémoriel sur la partie encore vierge. Alors qu'il avait été décidé avant la réunion d'écouter la ville de Paris et de reprendre ultérieurement les discussions après concertation entre les associations. Les échanges ont vite porté sur la proposition du service des cimetières, sans tenir compte de nos propositions soutenues par la FN- DIRP représentée par J.-P. Raynaud également membre de notre association de remettre le terrain en état et d'y ériger un monument faisant l'objet d'un concours public à l'image de la cloche du Mont Valérien. Les discussions autour de ce lieu du souvenir se sont ensuite poursuivies sans notre association qui a de nouveau proposé sans succès à une réunion avec le nouveau maire-adjoint à la mémoire de remettre le terrain en l'état antérieur.

Ce résultat où nous nous sommes trouvés isolés (la FN- DIRP ayant désavoué son représentant après la réunion) est du à l'intrusion agressive du CPL qui s'est « auto mandaté » sur ce dossier (un communiqué, une entrevue avec la ville de Paris sans concertation avec notre association qui avait déjà agi, remplacement de la lettre d'Edgard...) et au refus de la mairie de Paris de venir constater sur place les enfouissements alors qu'il était encore temps d'en discuter.

SITES INFORMATIQUES

Nos 3 sites sont en état de fonctionnement (anffrma@gmail.com, familles-de-fusilles.com, application Facebook animé par Jacques). Nous n'avons malheureusement pas avancé sur la création de groupes dans notre boîte mail bien que nous ayons déjà fait l'inventaire des mails de nos adhérents et au-delà (familles de Caen, affaire Speidel, conférenciers des colloques, autres sympathisants). Il nous faut continuer cette mise à jour, notamment des bibliothèques qui reçoivent notre journal. En ce qui concerne notre page Facebook, en cette année de confinement, l'activité a été réduite. On peut estimer en moyenne à environ 2 à 5 les connexions quotidiennes. En l'absence de manifestations publiques, les pages vues ont aussi été faibles. Les reportages qui ont dépassé 30 pages vues sont : le 8 mai expliqué aux enfants, un reportage du photographe Antoine Cardi sur les photos d'histoire et la page du Maitron sur d'Estienne d'Orves. Les reprises des autres biographies du Maitron font environ 5 pages vues.

En revanche, on peut se satisfaire du nombre de nos abonnés qui est passé de 62 à 101 durant l'année 2020. Ce sont principalement des hommes (63 %) et des personnes de plus de 45 ans (80 %). Nous devons orienter notre action vers des sujets de reportages plus originaux permettant d'atteindre un public plus jeune. A noter également que notre association est aussi citée sur le blog des familles de massacrés de Valréas (<http://12-juin-1944valreas.over-blog.com/>)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

BUREAU

En dehors des confinements, nous avons pu tenir deux réunions de bureau en présentiel le jeudi 18 juin et le jeudi 24 septembre 2020. Les principaux points abordés sont repris dans le compte rendu d'activité. L'Assemblée Générale de l'association a été fixée au samedi 1^{er} février 2021. En plus des membres du Conseil d'Administration, il a été rajouté Philippe Beaudelot et Michel Reboul qui devront être confirmés à cette AG.

Présidente d'Honneur : Jacqueline OLLIVIER-TIMBAUD (décédée)

Membres d'Honneur : Gemaine BONNAFON (décédée), Sylvaine GALEA, Jean-René MELLIER (décédé), Suzanne PLISSON, Camille SENON, Hélène BIERET, Jacques CARCEDO, Michel BOUET (décédé), Michèle GAUTIER

Président : Jean DARRACQ 14 avenue du Pont Royal 94230 CACHAN

Secrétaire Général : Franck JOURNEL

Trésorier : Laurent VEDY 7 rue du printemps 92370 CHAVILLE

Trésorière adjointe : Dominique CARTON 49 cité Jouffroy-Renault 92110 CLICHY

Autres membres du bureau : Denise BAILLY-MICHELS, Daniel BECK Frédéric BLANC-SAMPAIX, Madeleine CHARITAS-WAROCQUIER, Robert CREANGE, Jacques DAVID, Hubert DEROCHE, Georges DUFFAU-EPSTEIN, Jacqueline NEPLAZ-BOUVET, Jean-Pierre RAYNAUD, Naftati SKROBEK, Claudette SORNIN, Renée THOUANEL

JOURNAL «CHATEAUBRIANT»

Directrice de Publication : Denise BAILLY-MICHELS

Comité de lecture ; Denise BAILLY-MICHELS, Hélène BIERET, Jean DARRACQ, Georges DUFFAU-EPSTEIN, Michèle VIGNACQ

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Présidente : Claudine COIFFARD-MILLOT

Membres ; Andrée DEROCHE, Arlette REBIERE, Christian BOMBARON

PORTE DRAPEAU

Titulaire : Claude SORNIN, Suppléantes ; Katy GIRAUD (Calais) Yasmine CAJON (Paris) Auxquels il faut ajouter Philippe BEAUDELLOT et Michel REBOUL sollicités en 2020 et à confirmer avec les autres candidats à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉS 2020

COMMÉMORATIONS

Toutes nos activités de commémoration qui ont pu avoir lieu en 2020 ont été des succès. Nous revenons dans ce compte rendu uniquement sur les suites et les améliorations à apporter :

a) Cérémonie d'Ivry en octobre 2020

Elle s'est déroulée sous les contraintes sanitaires de la Covid-19. En particulier, il n'y avait ni élus, ni représen-

tants des ambassades et des administrations. Les élèves du collège Jeanne d'Arc n'étaient pas non plus présents mais le collège était représenté. Par contre, compte tenu de la situation, l'affluence était importante et nous avons pu dans le respect des contraintes sanitaires notamment de distanciation et de masques respecter le déroulement habituel : défilé, cérémonie au monument, cérémonie à la plaque du carré 40. Ceci grâce à la discipline des participants et aux instructions du conservateur du cimetière et de la ville d'Ivry-sur-Seine. Nous avons rajouté une intervention sur le cimetière et la Résistance à la plaque du carré 40. Nous avons pu constater l'augmentation du nombre des sépultures. Il faudra sans doute cette année reprendre notre analyse de 2019 et faire, au moins pour les « officiels » une relance ciblée début ou mi-septembre. Il faudra aussi comme nous essayons de le faire depuis deux ans essayer d'avoir des élèves de l'enseignement public avec la ville d'Ivry.

Nous devons aussi voir si nous proposons une information concernant le nombre de fusillés. En effet, le nombre inscrit sur la dalle du cimetière d'Ivry est celui de la dalle du mont Valérien (4 500 au lieu de 1 007) Une plaque rectificative a été faite au Mont Valérien alors que ce nombre de 4 500 reste à Ivry. Ce pourrait être un thème de la cérémonie 2021, axé sur la transmission de la mémoire.

b) Colloque du 13 décembre 2019 sur la REPRESSION après le DEBARQUEMENT

Après deux reports en 2020 notre colloque prévu pour décembre 2019 a finalement été de nouveau reporté à 2021. À noter que pour décembre 2020, la ville de Paris nous proposait de le faire à l'auditorium du Petit Palais dans un cadre plus prestigieux. Nous avons préféré le reporter. De toute manière, il aurait été annulé à cause du confinement de décembre 2020. Les intervenants consultés ont été d'accord pour maintenir leur intervention à part M^{me} Cordon-Hamet qui ne peut pas.

En 2021, nous avons le choix à faire avant juin de le maintenir à Paris ou de le faire à Caen dans le cadre du 80^e anniversaire des fusillés du 15 décembre 1941. Il faudra prendre une décision définitive avant fin juin, d'autant plus qu'après discussion avec l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, un autre colloque en octobre va être proposé. Il faut y réfléchir dès aujourd'hui avec les autres associations. Nous devons aussi nous adresser aux étudiants d'histoire, notre tentative de cette année étant infructueuse faute d'adresses mails (les universités ont des sites qui ne prennent pas les messages)

c) Cérémonie d'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941

Prévue à la mairie du 11^e arrondissement, dédiée plus particulièrement aux 8 communistes juifs extraits du camp de Drancy venant du 11^e arrondissement et fusillés au Mont Valérien : Nysyme ALTERLEJB (p 71)*, Marcel BOCZAR (p 214), Israël BURSTYN (p 311), Wolf BURSTYN (p 313), Bernard FISCHER (p 688), GRINBLAT Joseph (p 829), Charles WEINBERG (p 1837), Meir ZAUBERMANN

(p 1857)

En plus de la cérémonie au monument aux morts, la municipalité du 11^e nous a proposé de poser une plaque en leur honneur. Cette cérémonie a été reportée à 2021. Dans un premier temps, nous devons rechercher les familles. Il nous faut aussi garder à l'esprit notre position affirmée depuis plusieurs années sur l'attribution «Mort Pour la France» aux fusillés étrangers qui n'en bénéficient pas. C'est le cas des otages. Dans le 11^e, 4 ont été naturalisés et ont obtenu normalement la mention Mort pour la France. Les autres n'ont sans doute pas cette mention et nous demandons depuis des années qu'ils en bénéficient sans succès.

*Pour leur parcours plus complet, () page du dictionnaire des fusillés et massacrés Maitron.

JOURNAL CHATEAUBRIANT

Le journal de mars est à l'impression avec de nouveau du retard. Il se compose en plus des rubriques habituelles (nouvelles de l'association...) des documents à présenter à l'Assemblée Générale et d'un dossier sur les fusillés par condamnation et les otages. À noter que nous avons « profité » de l'absence de compte-rendu de cérémonies pour faire depuis octobre 2019 des « dossiers » de synthèse sur les fusillés et massacrés en les accompagnant systématiquement des principaux repères chronologiques (octobre 2019 n°270, «les massacres de 1940», juin 2020 n°273 «les maquis», octobre 2020 n° 274 «les massacres», décembre 2020 n° 275 «les déportations», mars 2021 n° 276 «les fusillés condamnés à mort et les otages»). Nous avons aussi une nouvelle rubrique « dans notre courrier » où nous signalons les courriers d'intérêt général pour l'ensemble de nos adhérents. 2019 a aussi été l'année de la publication d'un article écrit pour notre journal par un journaliste professionnel.

Il faut à tout prix trouver une solution pour *Châteaubriant* et ne pas laisser notre président se débrouiller tout seul car il n'a pas le temps matériel de s'en occuper comme le montre le retard de ce numéro. Pour ma part, je proposerai bien comme en 2020 à Christian compte tenu de son expérience professionnelle de s'investir malgré ses lourdes responsabilités.

PARTICIPATION À DES ACTIONS CONCERTÉES

a) Journée Nationale de la Résistance le 27 mai.

La Journée Nationale de la Résistance 2020 s'est déroulée en application des contraintes sanitaires avec peu de participants et sans public.

En 2021, elle a normalement lieu dans le 13^e arrondissement. Il est trop tôt pour en connaître le programme détaillé. Cependant, compte-tenu du confinement jusqu'à début mai, on peut craindre qu'elle aura lieu avec un minimum de participants et que l'action prévue vers les écoles sera limitée.

b) Musée de la Résistance Nationale : Inauguration de l'espace Aimé Césaire le samedi 29 février 2020

c) Association du souvenir des fusillés du Mont Valérien. Nous sommes surpris par l'acceptation de l'ASFMVDF des propositions de la ville de Paris concernant le carré des fusillés du cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine

d) Le dictionnaire des Fusillés et massacrés

Pour cette année particulière 2020, rien à signaler de particulier. Le colloque « mourir au maquis » reporté devrait avoir lieu en 2021. Pour notre part, nous continuons à encourager les membres de notre association à faire mettre la biographie de leur parent disparu et à la compléter si nécessaire (documents, dernière lettre...). Nous essaierons aussi de signaler dans *Châteaubriant* la page correspondante du dictionnaire lorsque nous citons un fusillé ou massacré.

e) Le musée de la résistance des femmes à Romainville. Le comité de pilotage dont nous faisons partie ne s'est pas réuni.

f) l'UFAC

Hubert Deroche a participé aux activités maintenues en 2020. Il continue de représenter notre association à l'UFAC, mais n'est plus candidat comme assesseur du Bureau national pour 2021.

RAPPORT FINANCIER

(Voir page suivante)

PROGRAMME 2021

L'année 2021 est pour notre association, comme beaucoup d'autres, une année marquée par la Covid 19 et les deux confinements qui ont sérieusement perturbé la vie associative et le report ou l'annulation d'actions prévues en 2020. A cela s'ajoute l'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 dont c'est le 80^e anniversaire

1 - CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

- **Samedi 9 octobre 2021 au cimetière parisien d'Ivry**

À la mémoire des fusillés parisiens (La Fosse aux Loups, Mont Valérien, centre de tir de Balard ...) ensevelis après leur exécution dans le cimetière parisien. En partenariat avec la ville de Paris et la ville d'Ivry-sur-Seine

- **Samedi 4 décembre 2021 à la mairie du 11^e arrondissement de Paris.** En hommage aux 95 otages fusillés le 15 décembre 1941 au Mont Valérien, à Caen, à Châteaubriant et Fontevraud. Pose d'une plaque à la mémoire des 8 otages communistes juifs habitant le 11^e arrondissement de Paris extraits du camp de Drancy. Cérémonie au Monument aux morts à la mairie du 11^e. Organisée par notre association pour les associations de familles fusillés du Mont Valérien net de la région parisienne, de Caen, de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, de l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE-MRJ-MOI). En partenariat avec la mairie et les associations d'anciens combattants du 11^e arrondissement

RAPPORT FINANCIER

BILAN EXERCICE 2020 (AU 01/01/2021)

DÉPENSES

Matériel info / Logiciel : 223,81 €
 Assurance site : 618,35 €
 Entreprise Beau : 3 960 €
 Imprimerie / Routage : 2 106,63€
 Transport : 136,61 €
 Mission : 810 €
 Réception : 385 €
 Cérémonie : 900,70 €
 Frais bancaires : 39,90 €
 Communication : 1 339,57 €
TOTAL : 10 696,37 €

RECETTES

Subventions municipales : 2 983 €
 Dons entreprises : 2 000 €
 Cotisations adhérents : 5 545,30 €
 Dons adhérents : 3 000 €
TOTAL : 13 588,13 €

ANALYSE DU BILAN

Les dépenses engagées en 2020 d'un montant de 10 696,27 € (contre 14 560,91 € en 2019) ont été ventilées de la façon suivante :

Honoraires Beau : 3 960 € contre (5264,62 € suite non gestion des dossiers de subventions)

Imprimerie et Routage : 2 106,63 €

Missions-Réceptions-Cérémonies : 2095,7 € (2 380,10 €)

À noter que seul le poste « missions » est en hausse faisant suite à la rémunération d'Hélène Vally chargée des dossiers de subventions et de diverses tâches administratives

Frais de communications et fournitures bureau : 1 525,67 € (contre 1 826,06 €)

Frais divers : transport (136,61 €), assurances (618,35 €) frais bancaires (39,9 €) dons (150 €), logiciel (37,8 €)

Les recettes de 2020 d'un montant de 13 588,30 € (contre 13930 €) permettent de dégager un excédent de 2892,03 € contre une perte de 630,91 € (2018 : 604,17 € et 6743,88 € en 2017).

Les recettes proviennent des postes suivants : Cotisation des adhérents (+ abonnement journal) : 5545,3 € (6356 €)

Dons des adhérents : 3000 € contre 4 564 € (3 390,52 € - notamment un virement de 2 400 € correspondant au mandat d'une élue de Cachan)

Subventions municipales : 2 983 € contre 2 960 € (3 080 €) chiffre stable malgré le démarchage des nouvelles communes cf le tableau

Subventions des entreprises : 2 000 €

Participation Associations : 0 €

Le compte courant de la Banque Postale affiche un compte créditeur au 31/12/2019 de : 4 373,28 contre 1 481,25 €

Les comptes épargnes affichent un placement de 3 247,73 €

BILAN

Réserves : 847,42 €
 Comptes d'attente : 1 747,62 €
 Caution location : 1 747,62
 Disponibilités : 7 621,01 €
 Fonds dédiés: 5 834,32 €
 Banque postale : 4 373,28 €
 CNE : 1 733,5 €
 Caisse Epargne Ecureuil : 1 514,23 €
 Résultats 2020 : 2 892,03 €
 Reprise de bilan au 01/01/2021 : 12 878,37 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Recettes : 13 000 €

Cotisation des adhérents : 6 000 €
 Dons des adhérents : 2 500 €
 Subventions municipales : 2 500 €
 Subventions entreprises : 2 000 €

Dépenses : 13 000 €

Gestion du site internet, *Chateaubriant* : 4 320 €
 Gestion subventions et Missions : 1 000 €
 Réceptions-Cérémonies- Colloque : 2 000 €
 Imprimerie- Routage : 2 730 €
 Frais de communications : 2 000 €
 Frais divers (transport, assurances, etc.) : 950 €

- Vendredi 10 décembre 2021 à Mondeville (Calvados)

En hommage aux 95 otages fusillés le 15 décembre 1941 au Mont Valérien, à Caen, à Châteaubriant et Fontevraud et plus particulièrement de Michel Farré, habitant Mondeville et fusillé à Caen le 15 décembre. Cérémonie au monument aux morts de la ville. En partenariat avec la municipalité et les associations d'anciens combattants. Débat autour du thème de l'engagement au lycée Jules Verne en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale (reconduction du programme de 2016)

- Samedi 11 décembre 2021 à Caen (Calvados)

En hommage aux 95 otages fusillés le 15 décembre 1941 au Mont Valérien, à Caen, à Châteaubriant et Fontevraud et plus particulièrement aux 13 fusillés de Caen. Cérémonie à la plaque des fusillés de la caserne du 43^e Régiment d'Artillerie. Allocutions à la mairie de Caen. En partenariat avec l'Odac-14, les associations d'Anciens Combattants du Calvados, la municipalité de Caen. Recueillement des familles et amis au centre pénitentiaire de Caen, prison Beaulieu En partenariat avec l'Administration pénitentiaire

- Dimanche 12 décembre 2021 à l'abbaye d'Ardenne (Calvados).

Fleurissement des tombes des prisonniers canadiens massacrés à l'Abbaye d'Ardenne et hommage aux troupes du débarquement. Recueillement sur la tombe de Jacques Vico. En partenariat avec le Souvenir Français et le correspondant du régiment canadien. Recueillement sur la tombe de Paul Vaguet, le seul parisien fusillé le 15 décembre 1941 restant inhumé au cimetière Nord Est de Caen

2 - COLLOQUE ANNUEL « LA RÉPRESSION APRÈS LE DEBARQUEMENT »

Ce colloque prévu pour décembre 2019 a déjà été deux fois reporté en 2020. Il est programmé à Paris ou à Caen en décembre, dans le cadre général de l'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941.

3 - COMMUNICATION

Revue *Châteaubriant* : 4 numéros par an , 2 imprimés et 2 numérisés. Notre journal qui tire à 500 exemplaires est envoyé à nos adhérents, aux communes qui nous soutiennent et à de nombreuses associations et administrations.

Sites informatiques : courriel : anffmrfa@gmail.com, Internet : wwwfamilles-de-fusilles.com , Facebook : @FusillesResistance, Instagram anffmrfa

4 - ACTIONS VERS LES SCOLAIRES

De nombreux adhérents de notre association dispersés sur l'ensemble de la France interviennent déjà à titre personnel ou d'adhérent d'associations locales. À notre niveau national, nous travaillons avec 2 collèges du Val-de-Marne : le collège Victor Hugo, de Cachan, pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation et le collège Jeanne d'Arc, du Kremlin Bicêtre, qui parti-

cipe à nos cérémonies sur le thème de l'engagement.

5 - VIE DE L'ASSOCIATION

En plus de ce programme il faut maintenir notre vie associative et continuer à participer à diverses associations et passages de mémoires ciblés : Dictionnaire des Fusillés, Journée Nationale de la Résistance, UFAC...

6 - ACTIVITÉS DANS LES RÉGIONS

Elles font partie de l'Assemblée Générale. Les adhérents des différentes régions font le point de leurs activités. Il faut compléter ce rapport par des interventions écrites de chaque région.

CONCLUSION

Compte-tenu de l'épidémie de Covid, notre association a maintenu ses activités. Elle a cependant été obligée de reporter les cérémonies et le colloque de décembre 2020 à 2021. Malgré tout, sa situation et son avenir sont toujours menacés si elle ne réagit pas :

- par des recherches d'adhésion des descendants des familles et d'ami(e)s.

- par une implication plus forte des adhérents dans sa conduite, notamment par de nouvelles candidatures au conseil d'Administration-Bureau. En ce qui me concerne comme président et compte-tenu de mon état de santé, il faut songer à mon remplacement. Cela ne m'empêchera pas de continuer à travailler pour l'association sur des tâches plus statiques. Dès cette année, il faut impliquer un ou plusieurs adhérents, si possible des familles de fusillés de Caen, pour m'aider à l'organisation des cérémonies de décembre prochain ; pour prendre le relais des suivantes qui auront lieu en 2026.

- par de nouvelles recherches sur l'ensemble des sources de financements.

- par une meilleure liaison avec l'ensemble des associations des lieux de fusillades pour mieux les représenter sur les questions nationales transversales pour tous.

En bref, si nous ne réagissons pas ces prochaines années, nous nous retrouverons dans notre situation de crise de 2017. Sans pression financière importante. C'est à dire qu'il nous faudra choisir entre le maintien, la dissolution ou le partenariat fusionnel avec une autre association.

Ces questions sont celles de notre enquête en même temps que la demande de candidatures au Conseil.

CANDIDATURES ET PROPOSITIONS

M. (nom et prénoms) :

Adresse (si elle a changée) :

Téléphone :

Mail :

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES RENDUS (ACTIVITÉ, FINANCIER) ¹

- CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION² : OUI / NON

- ARTICLES POUR CHÂTEAUBRIANT : TITRE ET DATE DE REMISE

- FINANCEMENTS : L'ASSOCIATION PEUT CONTACTER DE MA PART :

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES (RÉGION, DÉPARTEMENT, MUNICIPALITÉ) :

AUTRES COLLECTIVITÉS (ASSOCIATIONS, COMITÉS D'ENTREPRISE...):

ENTREPRISE :

¹Jean DARRACQ (06 10 98 84 15) et Laurent VEDY (06 28 34 82 92)
sont à votre disposition pour vous donner des renseignements complémentaires

² Liste du Conseil d'Administration actuel dans le rapport d'activité

PHOTOCOPIER OU DÉCOUPER ET ENVOYER À L'ASSOCIATION

Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs
Amis (AFFMRFA) 9 rue Amédée Picard 94230 CACHAN anffmrf@gmail.com
Tel 06 10 98 84 15 CCP n° 03 30890 U 020